Organisation de la sortie de confinement – reprise d'activité à partir du 11 mai Contrôle Général économique et financier (CGefi)

I - Rappel de la situation pendant le confinement :

Pendant toute la période du confinement dû à la crise sanitaire, les activités essentielles liées au contrôle, ou plus exactement à la présence du CGefi auprès des organismes publics (contrôle économique et financier ou contrôle budgétaire, rôle de censeur d'État ou de Commissaire du Gouvernement...) ont continué à être réalisées, sans réelle rupture d'activité, en télétravail.

Ce mode de travail (avec lequel la plupart des contrôleurs sont de plus en plus familiers) a pu être rapidement généralisé grâce :

- à l'équipement préexistant de tous en smartphone professionnel et ordinateur portable (avec une clé TOTEM très opérationnelle et permettant un accès à Alizé et à l'ensemble des applications métiers pour le CGefi) qui sont les outils de travail indispensables pour le travail fréquemment nomade¹ (entre télétravail, bureau à lvry-sur-Seine ou bureau dans les organismes) des contrôleurs entre plusieurs organismes;
- à <u>l'adoption quasi simultanée par l'ensemble des interlocuteurs</u> (administrations partenaires et entreprises ou organismes contrôlés) du télétravail, en situation de confinement généralisé.

La fonction d'observatoire du CGefi auprès du secteur public a été particulièrement sollicitée et mise au service des cellules de veille et centre de crise ministériels avec des remontées régulières des contrôleurs sur les dispositions prises par leurs organismes, les difficultés rencontrées ou encore l'impact sur leur activité. Ces informations sont transmises via la Cheffe du CGefi au COBER, à la CCE, ou aux travaux d'anticipation du déconfinement (référent groupe Castex), et permettent d'éclairer dans de nombreux secteurs d'activité les mesures d'urgence les plus nécessaires, pendant et après la crise, pour le secteur public comme pour le privé.

Depuis le début de la crise également, le CGefi joue pleinement son rôle de conseil et d'appui aux organismes, relayant les décisions du Gouvernement et veillant à leur bonne mise en œuvre pour la protection des personnes, le maintien de l'activité économique et la préservation de sa capacité à se redresser une fois la crise passée.

S'agissant des missions d'audit ou d'évaluation et de conseil, tous les déplacements prévus dans le cadre des missions en cours ont été suspendus pendant le confinement. En télétravail, les agents se sont concentrés sur la rédaction des rapports, l'analyse des documents disponibles et la réalisation chaque fois que possible d'entretiens à distance. A signaler que pendant cette période de confinement, la Mission des Audits s'est mobilisée pour répondre à <u>l'audit de suivi de la certification IFACI</u> de ses activités, qui s'est conclu avec succès par la <u>confirmation de cette certification</u>. Les compétences de ces missions, sont également mobilisables pour participer à la réflexion et aux travaux ministériels post crise en tirant notamment les enseignements de la situation actuelle : modalités d'intervention de l'Etat dans l'économie, contrôle a posteriori et évaluation de l'efficacité des aides déployées, contrôle du secteur public,

De même, les **travaux transversaux des Sections** (auxquels participent les membres du CGefi en complément de leur affectation principale) se sont poursuivis en télétravail avec la matière disponible (élaborations de guides et documents, enquêtes auprès des contrôleurs, suivi de l'actualité, réunions des GT par audio conférence...).

.

¹ Le recours au télétravail ou travail à distance qui permet notamment d'éviter des pertes de temps dans les transports, s'est significativement accru dans la période récente en raison de l'accroissement du nombre d'organismes contrôlés par chaque contrôleur, dans un contexte de non remplacement de la plupart des départs à la retraite.

La Mission COSA qui contrôle les opérations dans le secteur agricole, a également dû suspendre tout déplacement pour les contrôles (sur place dans les exploitations agricoles) et a recentré son activité sur la finalisation de son plan de contrôle 2019-20 en s'appuyant sur des contrôles sur pièces (disponibles ou transmissibles par voie dématérialisée) et la rédaction des rapports. Les autorités européennes, informées, n'ont pas encore validé ce dispositif. Il ne peut être exclu qu'elles conditionnent leur accord à des vérifications complémentaires ultérieures. Le Secrétariat de la CICC intégré à la mission COSA, n'a pu conduire son activité normale et la CICC d'avril a été annulée. L'examen des rapports prévus est reporté à la CICC de juin dont la tenue reste à confirmer.

II - Cadre pour une reprise d'activité en « condition normale » au CGefi

Comme pour beaucoup de structures et d'entreprises, l'expérience du confinement prolongé et généralisé à la plupart des acteurs économiques et administratifs, a mis en évidence le fait que l'organisation du travail du CGefi peut reposer durablement sur une proportion plus forte qu'auparavant en télétravail, travail nomade ou travail à distance. Dans la mesure où les consignes accompagnant la période post 11 mai recommandent explicitement de continuer à limiter les déplacements pendant les premières phases de déconfinement, le télétravail sera donc maintenu comme modalité de travail privilégiée autant que possible au CGefi, en tenant compte toutefois des trois considérations suivantes, tirées de l'expérience vécue pendant le confinement :

- 1. Le télétravail est d'autant plus <u>efficace</u> et <u>accepté</u> par les parties prenantes externes, qu'elles sont elles-mêmes organisées (en partie) en télétravail. Il sera plus compliqué de maintenir une quotité importante de télétravail si les interlocuteurs principaux reprennent pour leur part un mode principalement présentiel : cela est particulièrement vrai pour l'organisation des échanges avec les organismes en matière de contrôle, mais aussi avec les administrations partenaires ;
- 2. Outre ses possibles incidences sur le collectif de travail, le management, l'émergence de RPS, le télétravail n'est toutefois pas adapté à toutes les missions et ne permet pas toujours d'avancer de manière aussi efficiente : les déplacements et entretiens physiques nécessaires aux missions d'audit ont été arrêtés, le chantier QMR de déploiement du Contrôle interne au CGefi a été suspendu, les échanges informels entre collègues voisins de bureau ne sont plus là pour permettre de trouver rapidement certaines solutions ou échanger des idées, construire ensemble
- 3. Enfin, <u>s'agissant des outils informatiques</u>, si la connexion TOTEM s'est avérée fiable et robuste, et la solution d'audio conférence de la société SFR opérationnelle², quoique rapidement saturée, <u>il manque</u>, pour un télétravail vraiment efficient, une solution véritablement opérationnelle <u>de webconférence</u> avec possibilité d'affichage des documents projetés (JITSI s'est avéré peu stable les autres logiciels utilisés par les divers interlocuteurs hors Bercy ne sont pas autorisées sur les ordinateurs fournis par les MEF pour des raisons de sécurité informatique). Cela a conduit les contrôleurs à participer à des weboconférences avec les équipements informatiques fournis par les organismes contrôlés ou avec leur ordinateur personnel.

Compte tenu de la nature des missions du CGefi d'une part, et du fait que la plus grande partie d'entre elles ait pu être maintenue en télétravail d'autre part, la reprise d'activité, au sens d'un retour « à un mode de fonctionnement normal » se traduira surtout par une <u>possibilité</u> de reprise progressive du travail en <u>présentiel</u> et ne se traduira que <u>plus marginalement par une reprise d'activités suspendues ou arrêtées.</u>

Au-delà de la phase immédiate des premières semaines de sortie progressive du confinement (jusque mi-juin) le travail au CGefi s'organisera durablement autour d'un équilibre choisi entre télétravail et présentiel (en organisme, au bureau), qui comportera à l'évidence une part plus importante en télétravail qu'avant la crise (dans le cadre désormais plus ouvert permis par le décret du 5 mai 2020 modifiant le décret de 2016 sur le télétravail dans la Fonction publique). Un retour d'expérience sera

2

² Sous réserve de la sécurité considérée comme insuffisante au regard de la réglementation concernant les échanges vocaux relatifs au «confidentiel défense», nécessaire dans certains secteurs.

organisé au sein du CGefi d'ici le début de l'été», incluant une réflexion sur le travail nomade, concept plus large que le télétravail *stricto sensu* : quelles modalités de travail pour quel type d'activité du CGefi ? Avec quel type d'outils logiciels et matériels ? Quelles conséquences sur les surfaces et les équipements de bureaux ?...

Dans l'immédiat, pour tous les agents, la faisabilité d'un retour au présentiel pour certaines activités dépendra, comme pour l'ensemble des agents des MEF, des conditions de transports en commun, des possibilités d'équipement en masques, et, de manière générale, de la perception du degré de sécurité sanitaire offert par les conditions de travail.

III – La sortie du confinement au CGefi se traduira, selon les missions, par les adaptations suivantes :

Pour les missions de contrôle, qui n'ont pas véritablement cessé d'exercer leurs activités pendant le confinement, le <u>télétravail</u> combiné avec le <u>travail distant</u> (ou nomade, dans les locaux de l'un des organismes contrôlés) restera la modalité privilégiée. La normalisation des possibilités de déplacement permettra, lorsque nécessaire, la participation en présentiel, à des réunions ou instances de gouvernance ou encore la consultation sur place de certains documents volumineux que les interlocuteurs ne gèrent pas encore de manière dématérialisée (ex : pièces de certains marchés, pièces justificatives pour certains contrôles ou audits ...). Au-delà, le présentiel au bureau sera également rétabli pour nécessités managériales, animation du collectif, efficacité du travail en commun « en proximité »...

Cette perspective d'une poursuite d'activité sur la base d'échanges essentiellement dématérialisés combinés avec quelques séquences en présentiel vaut également pour la **Mission GRH ASSP**: seules les CIASSP les plus sensibles pourraient être organisées en présentiel, la pratique de procédures écrites et d'échanges audio avec les organismes s'étant montrée adaptée pour les commissions à plus faible enjeu.

Pour la mission des audits qui avait suspendu les déplacements et le lancement des audits non encore entamés prévus au programme 2020, la reprise d'activité va permettre la réalisation des déplacements nécessaires et, sous réserve de la disponibilité des entités auditées (elles-mêmes confrontées à la gestion de leur sortie de crise) le lancement progressif des audits prévus. Au-delà des déplacements nécessaires à cette reprise d'activités, le <u>télétravail restera la modalité privilégiée</u>. Une <u>reprogrammation des audits 2020</u> (ainsi que ceux non encore totalement précisés de l'audit interne ministériel) sera nécessaire. Il est probable qu'une partie du programme prévisionnel validé en comité stratégique du CGefi en février 2020 sera décalée. De surcroît, <u>de nouvelles priorités d'audit pourront émerger</u> en sortie de crise pour les directions et services des MEF, auxquelles la mission des audits pourra répondre.

Pour les travaux <u>d'évaluation et de conseil</u> ainsi que les travaux transversaux <u>des sections</u>, la sortie du confinement permettra surtout la réalisation de certaines activités en présentiel, qui, bien que techniquement réalisables (et réalisées pendant le confinement) à distance, sont plus efficaces en présentiel, au moins pour certaines occasions (entretiens, réunions, atelier de co working, groupes de travail en mode projet ...). La reprise d'activité des autres institutions ou administrations permettra également la réactivation de certains partenariats ou travaux communs, comme avec France Stratégie pour le comité IMPACTE (évaluation de la loi PACTE) ou les réunions associant d'autres directions.

<u>S'agissant de la mission COSA:</u> ¾ de ses effectifs œuvrent pour des travaux qui s'inscrivent dans un programme annuel de contrôle (de juillet N-1 à juin N) pour le compte de la commission européenne. La fin des contrôles 2019-20 et les rapports y afférents seront bouclés sur la base des contrôles sur pièces actuels jusqu'à l'été, sans que le déconfinement ne modifie cette organisation adoptée pour faire face à la crise. La suite de l'activité de contrôle à l'automne dépendra surtout de la capacité des services européens à valider une nouvelle programmation. Le secrétariat de la CICC agricole, rattaché à la mission COSA (1/4 des effectifs), pourra (dès lors que les conditions de déplacement en région parisienne et d'organisation de réunion avec une trentaine de personnes représentant des entités tierces le

permettront) préparer la tenue d'une ou deux réunions de la CICC mi-juin et mi-juillet (pour rattraper celles qui n'ont pu se tenir pendant le confinement).

Pour les équipes du <u>secrétariat général du CGefi</u>, la fin du confinement permettra la reprise sur place dans les bureaux d'Ivry-sur-Seine de certaines activités non (ou non totalement) dématérialisées en matière de gestion RH (situations individuelles/ordres de mission/promotions...) ou de gestion du matériel téléphonique ou informatique. Comme pour les secrétariats des Missions du CGefi, le volume d'activité nécessitant une présence physique des équipes du SG sera certainement réduit à l'avenir par la dématérialisation accélérée et l'autonomisation des modes de travail adoptés par un nombre croissant de contrôleurs et le télétravail ou le travail à distance qui limite les déplacements et ordres de mission, mais aussi les consommables papiers, imprimantes,